

Le phénomène d'accaparement des terres agricoles et ses incidences sur la situation socio-économique des pays africains

The phenomenon of agricultural land grabbing and its impact on the socio-economic situation of African countries

TRAORE Adama O

Maître de Conférences

Faculté des Sciences Economiques et de gestion
Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako
Mali

Souleymane OUONOGO

Maître Assistant

Faculté des Sciences Economiques et de gestion
Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako
Mali

Lansine SOUNTOURA

Maître de Conférences

Faculté des Sciences Economiques et de gestion
Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako
Mali

Aminata TEME

Maître Assistant

Faculté des Sciences Economiques et de gestion
Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako
Mali

Boubacar SANOGO

Professeur

Faculté des Sciences Economiques et de gestion
Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako
Mali

Date de soumission : 27/12/2024

Date d'acceptation : 07/02/2025

Pour citer cet article :

TRAORE. A.O. & AL. (2025) « Le phénomène d'accaparement des terres agricoles et ses incidences sur la situation socio-économique des pays africains », Revue Française d'Économie et de Gestion « Volume 6: Numéro 2 » pp : 527- 545.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons

Attribution License 4.0 International License



Résumé

Le phénomène d'accaparement des terres est une préoccupation qui est à la croisée des chemins. Depuis quelques années et plus particulièrement depuis la crise financière de 2008, l'accaparement des terres agricoles dans le monde s'est amplifié au point de devenir une calamité pour bien des communautés paysannes. Entre 2000 et 2010, près de deux cent millions d'hectares de terres auraient été accaparés, c'est à dire loués ou achetés pour une bouchée de pain quand ils n'ont pas été simplement volés aux paysans avec la complicité des gouvernements locaux. A ce rythme, il est évident que la terre sera l'enjeu des prochains affrontements. C'est même le cas actuellement dans certains pays africains. L'objectif de cet article est d'examiner les avantages et les inconvénients de l'accaparement des terres agricoles dans les pays africains. A l'aide d'une méthode documentaire, il ressort que la vente des terres agricoles a des incidences positives sur le développement et la lutte contre la pauvreté d'une part et d'autre part, des incidences négatives sur le développement et la lutte contre la pauvreté en Afrique.

Mots clés : Accaparement des terres ; communautés paysannes ; investisseurs étrangers, sécurité alimentaire ; pays en développement ; pays développés.

Abstract

The phenomenon of land grabbing is a concern that is at a crossroads. In recent years, and particularly since the 2008 financial crisis, global land grabbing has increased to the point of becoming a calamity for many farming communities. Between 2000 and 2010, nearly two hundred million hectares of land are thought to have been grabbed, i.e. rented or bought for a pittance or simply stolen from farmers with the complicity of local governments. At this rate, it is clear that land will be at stake in the next clashes. This is even currently the case in some African countries. The aim of this article is to examine the advantages and disadvantages of agricultural land grabbing in African countries. Using a documentary method, it is shown that the sale of agricultural land has positive effects on development and the fight against poverty on the one hand, and negative effects on development and the fight against poverty in Africa on the other.

Key words: Land grabbing; farming communities; foreign investors; food security, developing countries; developed countries.

Introduction

Les perspectives de croissance économique en Afrique continuent de s'améliorer. Le taux de croissance du produit intérieur brut réel, estimé à 3,4% pour 2019 et s'est accélérer pour atteindre 3,9% en 2020 et devrait se fixer autour de 4,1% pour 2021. Les facteurs fondamentaux de la croissance s'améliorent également avec une transition progressive de la consommation privée aux investissements et aux exportations. L'activité économique a été limitée en Afrique par les effets d'une pandémie mondiale causée par la COVID-19.

Les pays africains ont besoin d'intensifier leur base productive : de renforcer la résilience aux épisodes climatiques extrêmes, en adoptant les techniques agricoles climato-intelligentes. Les effets néfastes de la maladie du COVID-19. Les énormes potentialités des ressources dont dispose l'Afrique apparaissent souvent comme une malédiction ou une bénédiction en fonction de l'usage qu'elle en fait de ses ressources. Donc, il est important de mettre un accent particulier sur la bonne gouvernance des ressources disponibles, la transformation économique et sociale des pays d'Afrique, la diversification des économies desdits pays.

Pour le secteur agricole, l'insécurité alimentaire et la pauvreté constituent deux grands problèmes de la politique gouvernementale des pays africains. A cela, s'ajoute la question de l'accaparement des terres agricoles par les multinationales étrangères. L'amélioration de la sécurité alimentaire devrait être pour tous les pays africains un objectif prioritaire. A cet égard, tous les pays devraient mettre en œuvre des politiques publiques plus appropriées, notamment dans les domaines des investissements publics orientés vers le développement de l'agriculture, la création d'infrastructures adéquates, l'augmentation de la productivité et la diversification de cultures. Pour faire face au déficit entre les besoins en nourriture et la progression de la population de façon géométrique, les états africains devraient mettre l'accent sur la mobilisation des financements nécessaires au développement de l'agriculture et de favoriser la recherche des semences de qualité. Tous les secteurs de développement doivent être soutenus par la recherche.

L'accaparement des terres entre les mains des compagnies internationales d'agriculture au détriment de l'agriculture familiale est un phénomène qui prend de plus en plus de l'ampleur avec des conséquences sociales et économiques de plus en plus marquées.

L'accaparement des terres désigne l'acquisition controversée de grandes étendues de terres agricoles auprès des pays en développement, par des entreprises transnationales et gouvernementales.

Pour impulser le développement de leur agriculture, les pays africains recourent de plus en plus à la vente de leurs terres agricoles à des investisseurs étrangers.

Généralement controversé au plan national, notamment chez les paysans africains, ce phénomène est pourtant apprécié par la Banque Mondiale qui estime que les apports de capitaux extérieurs favorisent le développement dans un pays souffrant d'un déficit d'épargne, épargne pourtant indispensable pour financer son développement.

Le faible niveau de développement du secteur agricole des pays africains s'explique par plusieurs raisons qui sont entre autres :

Le manque de soutien des politiques publiques en faveur des secteurs à forte productivité notamment, le secteur agricole ;

La faiblesse des investissements publics orientés au développement du secteur agricole ;

La faiblesse de la production agricole et principalement de la production agro-industrielle ;

La faible productivité agricole liée surtout au manque de moyens modernes utilisés, problèmes d'encadrement des ruraux face aux défis du monde agricole ;

L'insuffisance de la recherche sur des semences de qualité ;

La volatilité des marchés mondiaux de produits de base par les insuffisances dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles ainsi que la pression démographique ;

Le manque de diversification des produits de base et des marchés.

Au regard de ces diverses insuffisances constatées, la question centrale que l'on se pose est de savoir si les investissements privés étrangers peuvent-ils contribuer au développement national et en particulier la promotion du secteur agricole en Afrique? L'apport des investissements privés étrangers pourrait-il aider à la lutte contre la pauvreté en Afrique compte tenu des faibles performances de ce continent en matière d'investissements publics?

La connaissance de ces nombreux obstacles qui freinent le développement du secteur agricole apparaît comme un préalable nécessaire à la définition d'une stratégie améliorée de développement de l'agriculture en Afrique qui aura pour fondement la sécurité alimentaire des populations des pays africains.

Quels sont les avantages et les inconvénients de l'accaparement des terres agricoles dans les pays africains ?

L'objectif général de cet article est de d'examiner les avantages et les inconvénients de la vente des terres agricoles dans les pays africains. En d'autres termes, il s'agit d'émettre un

avis critique et de faire des propositions concrètes en vue d'améliorer la situation des terres agricoles en Afrique. De cet objectif global, se dégagent les objectifs spécifiques ci-après :

Décrire les tendances actuelles de la vente des terres agricoles en Afrique ;

Analyser les avantages et les inconvénients de la vente des terres agricoles sur le développement et la lutte contre la pauvreté en Afrique ;

Emettre un avis critique sur la question de vente des terres agricoles en Afrique.

Faire des propositions concrètes en vue d'une amélioration de la gestion des terres agricoles en Afrique.

La méthode scientifique utilisée pour la rédaction de cet article est la suivante :

- Le recueil des documents traitant des questions relatives aux typologies de vente de terres agricoles en général dans le monde et en particulier la situation de vente des terres agricoles en Afrique.
- L'analyse systématique des documents réunis qui doit permettre de faire l'état des lieux de la situation de vente des terres agricoles en Afrique et de pouvoir montrer l'impact de ce phénomène sur le développement et la lutte contre la pauvreté en Afrique.

A la suite de cette introduction le reste de l'article est structuré autour de deux sections dont la première traite la revue de littérature et la seconde analyse l'incidence de la vente des terres agricoles sur la situation socioéconomique des pays africains. Une conclusion est faite à la fin du papier.

1. Revue de littérature : les tendances actuelles de la vente des terres agricoles en Afrique

Le phénomène actuel d'accapement de terres en Afrique se situe donc dans la continuité d'une certaine logique de domination capitaliste sur les pays pauvres, sur l'agriculture mondiale.

Le phénomène de l'accapement ou de cession massive de terres à des investisseurs nationaux ou étrangers est apparu en Afrique au sud du Sahara après la crise alimentaire de 2008.

L'estimation la plus complète de l'échelle d'accapement des terres, parue en septembre 2010 par la Banque mondiale, démontre que plus de 46 millions d'hectares d'acquisitions importantes de terres agricoles furent déclarées entre octobre 2008 et août 2009, dont deux tiers de cette surface en Afrique subsaharienne (Rapport Banque mondiale 2010).

L'aperçu le plus récent, fondé sur des données fournies en avril 2011 à un congrès international convoqué par la « Land Deal Politics Initiative », évalua que les accords

territoriaux représentent 80 millions d'hectares, dont la taille moyenne est 40 000 ha, un quart dépassent 200 000 ha et un quart au-dessous de 10 000 ha. 37% de la surface sont consacrés aux cultures alimentaires, 21% aux cultures commerciales et 21% aux cultures de biocarburants.

Les investisseurs en terre agricole prennent souvent la forme de baux plutôt que d'achats. La durée de ces baux varie de 25 à 99 ans, et ils sont généralement contractés entre des gouvernements nationaux ou locaux et les investisseurs (la plupart de terres en Afrique ne sont pas privées, en possession ou sous contrôle gouvernemental).

En 2013, les dix plus importants acquéreurs de terres en Afrique étaient (en million d'hectare) : les Emirats arabes unis (1,9), l'Inde (1,8), le Royaume Uni (1,5), les USA (1,4), l'Afrique du Sud (1,3), l'Italie (0,6), l'Allemagne (0,5), l'Éthiopie (0,4) et le Portugal (0,4), (Thierry Pouch, la Guerre des terres. Stratégies agricoles et mondialisation, Choiseul, 2010, 253 p.)

L'étude intitulée « Touche pas à ma terre, c'est ma vie », réalisée par Inades en Afrique de l'Ouest indique « qu'environ 2 313 400 hectares de terre ont été acquis entre 2000 et 2012 » au Bénin, au Burkina, en Côte-d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Togo par des investisseurs nationaux et étrangers.

Contrairement à ce qu'en dit la presse occidentale, l'accaparement des terres arables n'est pas principalement le fait de quelques pays comme la Chine, l'Inde ou l'Arabie Saoudite. Ces pays auraient acheté au maximum 7,6 millions d'hectares, sur le total estimé à deux cent millions d'hectares. La grande majorité des terres volées aux paysans le sont donc en réalité non pas seulement par quelques pays ciblés, mais par une multitude d'entreprises occidentales, des multinationales de l'agroalimentaire, mais aussi des fonds d'investissement.

Le moteur essentiel de ce mouvement d'accaparement, c'est la recherche de profits immédiats, dans ce contexte de spéculation à outrance. Quand la presse occidentale ne dénonce que les seuls achats de terres arables faits par la Chine, elle cherche tout simplement à camoufler le cœur du problème, le fait que le mouvement d'accaparement des terres arables actuel est le résultat de cette économie occidentale (capitaliste) parasitaire qui étouffe la planète. Bien sûr, les motivations des pays incriminés sont multiples, de la sécurité alimentaire à la volonté de puissance, et pour les paysans à qui on vole les terres, il n'y a pas de différence entre un voleur des pays capitalistes et un voleur coréen ou chinois. Mais il n'en demeure pas moins une différence fondamentale entre l'accaparement des terres par ces pays et par les groupes capitalistes.

Cette ruée vers les terres agricoles des pays pauvres, en particulier en Afrique, est une des conséquences de la crise financière de 2008. Les terres agricoles sont en effet devenues un placement intéressant pour les capitaux à la recherche de nouveaux placements spéculatifs. Dans un premier temps déjà, les matières agricoles ont largement fait les frais de cette folie spéculative. Des organismes financiers de toutes sortes ont placé leurs capitaux sur ce marché, accentuant sa volatilité et faisant alors flamber les prix du riz, du blé, du maïs. Pendant qu'à Chicago ou à Genève, des sommes faramineuses sont gagnées par les financiers, Des millions d'êtres humains sombrent dans la misère car les prix des denrées alimentaires deviennent inaccessibles sur les marchés locaux. En 2009, la hausse vertigineuse des prix des matières alimentaires a abouti à affamer deux cent millions de personnes de plus, faisant ainsi passer la population souffrant de la faim de 800 millions de personnes à plus d'un milliard d'êtres humains (lutte de classe n° 143 – avril 2012).

Mais les financiers s'en sont pris aux terres agricoles. A la suite de la hausse des cours des matières premières, le prix des terres arables a augmenté aussi partout dans le monde en faisant ainsi un nouvel objet de spéculation, attirant de nouveaux requins. Des multinationales, des organismes financiers, des fonds spéculatifs se lancent dans cette curée sur les terres agricoles car ce type d'investissement est devenu un placement aussi sûr que l'or. Les terres en question sont achetées, ou plutôt arrachées aux paysans qui les cultivaient, dans l'espoir d'être revendues à un prix supérieur. La plus grande partie des terres accaparées ne sont pas mises en culture car les transactions foncières n'ont qu'un but purement spéculatif. Seule une faible partie des hectares achetés ou loués seraient utilisés pour la production agricole.

Avec la spéculation sur les matières premières et sur les terres, les populations ne sont plus seulement soumises aux échanges inégaux, à l'exploitation économique, mais aussi à l'irrationalité totale des hauts et des bas des cours des bourses.

Lorsque ce n'est pas la spéculation pure, cela signifie bien souvent y implanter une production en vue de fabriquer des agros carburants. On est loin de la question de la sécurité alimentaire de la Chine et de quelques autres pays.

La plupart des terres accaparées en Afrique sont destinées principalement à l'agriculture industrielle, qu'il s'agisse des acquéreurs internationaux ou ceux nationaux. Les exemples suivants suffisent à démontrer :

Au **Cameroun**, en 2006, IKO une filiale de la Shaanxi Land Reclamation General Corporation (connue également sous le nom de Shaanxi State Farm), a signé un accord

d'investissement de 120 millions de dollars US avec le gouvernement du Cameroun, qui lui a donné la ferme rizicole de Nanga-Eboko et un bail de 99 ans sur 10.000 hectares supplémentaires : 2.000 à Nanga-Eboko (près de la ferme rizicole), et 4.000 ha dans le district voisin de Ndjoré. La société a débuté ses essais pour le riz et le maïs et prévoit également de cultiver du manioc. Parallèlement, des plantations industrielles de palmier à huile sont installées par Bolloré pour produire de l'huile de palme.

En **Guinée**, la société américaine farm Lands Guinea Inc (FLGI), désormais (Farmland of Africa) contrôle plus de 100.000 ha pour la production du maïs et du soja destinés à l'exportation ou à la production de l'agro carburant. Des investisseurs britanniques contribuent au financement de l'affaire. De plus, FLGI est responsable, pour le compte du gouvernement, de la prospection de 1,5 millions d'ha pour la concession de baux à d'autres investisseurs. Contre quoi FLGI touchera une commission de 15% sur les ventes.

En **Côte d'Ivoire**, SIFCA, détient 47.000 hectares de plantations de palmiers et de canne à sucre : en 2007, Wilmar et Olam (agrobusiness transnationaux de Singapour) ont créé une joint-venture, Nauvu, pour prendre une participation de 27% dans SIFCA, le plus grand producteur de canne à sucre et de palmiers à huile de Côte d'Ivoire. La famille Billon détient la majorité du capital de la société, mais toutes les parties ont l'intention d'utiliser SIFCA comme base pour l'expansion de leurs plantations de palmiers à huile en Afrique de l'Ouest.

En **Sierra Leone**, en 2010 : Addax, une firme suisse, a pris le contrôle de 10.000 ha pour produire du sucre pour l'éthanol à partir de 2013. En 2011, Sofcin, une filiale du groupe français Bolloré loue 12.500 ha pour la production de l'huile de palme. Des firmes vietnamiennes se préparent à se lancer dans de grands projets de production de riz et de caoutchouc. En 2012 des capitaux chinois vont s'y associer également. Dès 2011, une gamme de banques européennes de développement (de Suède, d'Allemagne, des Pays Bas, et de Belgique) participe au projet. Selon un participant de Sierra Léonais à atelier d'Ouidah (février 2012), là où on cultivait du riz pour l'alimentation des Sierra léonais dans le temps, aujourd'hui, on cultive de la canne à sucre pour produire de l'éthanol. Dans ce pays également, FLG essaie d'acquérir 11.900 hectares à l'Ouest de la rivière Tai pour y produire du riz à grande échelle.

Au **Sénégal**, l'Arabie Saoudite cultive du riz destiné à l'exportation en Arabie Saoudite, et une firme italienne produit du biocarburant à exporter en Europe. « la proposition ne donne pas les noms des investisseurs saoudiens ni sénégalais. Pressé par les demandes répétées de GRAIN, le coordonnateur du projet, Amadou Kiffa Guèye, conseiller spécial auprès du

ministre des mines, de l'industrie, de l'agro-industrie et des PME, s'est contenté de dire que la famille royale saoudienne était impliquée dans le projet, ainsi que de riches hommes d'affaires sénégalais. Il aussi précisé que c'était le gouvernement sénégalais qui l'avait chargé de développer la proposition de projet, mais à la requête des investisseurs saoudiens ». Foras est impliqué dans un grand projet de production rizicole et est également en train de mettre en place un projet d'élevage de volaille verticalement intégré près de Dakar, cette ferme devrait produire 4,8 millions de volaille par an. Foras est la branche investissement de l'organisation de la Conférence Islamique (OCI), ses principaux actionnaires sont la Banque Islamique de Développement et plusieurs conglomérats de la région du Golfe, notamment le Sheikh Saleh Kamel et son Dallah Al Barakah Group, le Saudi Bin Laden Group, la National Investment Company du Koweït et Nasser Kharafi, le 48^{ème} homme le plus riche du monde et propriétaire de l'Americana Group.

Au **Mali**, la Libye et l'Arabie Saoudite cultivent du riz destiné à l'exportation, et l'on cultive du tournesol et du jatropha pour produire de l'agro-carburant. En mai 2008, le gouvernement malien et le gouvernement libyen de Kadhafi ont signé un accord d'investissement, donnant à Malibya, une filiale du Libyan African Investment Portfolio du fonds souverain de Libye, un bail de 50 ans renouvelable sur 100.000 hectares de terres dans l'Office du Niger. La terre a été donnée gratuitement contre la promesse de Malibya de la développer pour y faire des cultures irriguées. Malibya a également reçu un droit d'accès illimité à l'eau, aux tarifs appliqués aux utilisateurs. En 2009, Malibya avait terminé un canal d'irrigation de 40 kilomètres pour la production de riz hybride, mais le projet a été suspendu, à la chute du régime de Kadhafi en 2011. En janvier 2012, les représentants du nouveau gouvernement libyen, le Conseil National Transitoire (NTC), ont déclaré qu'ils maintiendraient les « bons » investissements au Mali et poursuivraient des projets agricoles en Afrique, en ne faisant référence qu'au Soudan et aux pays « proches de la Libye ». Foras a terminé une étude pilote sur 5.000 hectares obtenus dans le cadre d'un bail à long terme dans l'Office du Niger. Foras prévoit désormais de s'étendre sur 50.000 à 100.000 hectares, un premier stade d'un projet plus vaste destiné à la production du riz sur 700.000 hectares dans divers pays africains.

Au **Congo**, des groupes sud-africains cultivent du riz, du maïs et du soja dont une partie est destinée à l'élevage de la volaille. « Congo Agriculture » est une société créée par des agriculteurs commerciaux sud-africains, dans le but d'établir des fermes à grande échelle au Congo-Brazzaville. La société a obtenu 80.000 ha du gouvernement avec un bail de 30 ans,

dont 48.000 se trouvent dans le district de Malolo et ont été divisés en 30 fermes qui sont proposées aux agriculteurs sud-africains participant à l'opération. La société a des liens étroits avec AgriSA, le plus grand syndicat d'agriculteurs commerciaux d'Afrique du Sud. En décembre 2010, l'AFP a fait savoir que le gouvernement du Congo-Brazzaville avait signé un accord avec Atama Plantations, une entreprise Malaisienne, lui accordant des concessions d'un total de 470.000 ha dans les régions de la Cuvette (au Nord) et de Sangha (au Nord-Ouest). Atama dit vouloir développer des plantations de palmiers à huile sur 180.000 ha de ces concessions.

En **République Démocratique du Congo**, le palmier à huile est cultivé à la production de biodiesel.

Au **Gabon**, des investisseurs étrangers cultivent du riz destiné à l'exportation dans les pays du golfe et les plantations de palmier à huile assurant la production d'huile de palme, destinée à l'exportation pour la production de biodiesel à Singapour.

Au **Benin**, les chinois cultivent d'une part, des légumes et du maïs pour leur consommation en Chine, selon Bodéa Simon (Secrétaire Administratif de Synergie Paysanne), et d'autre part, ils cultivent de la canne à sucre pour la production de sucre destiné à l'exportation en Chine. Le China National Complete Import and Export Corporation Group (COMPLANT) a fonctionné comme un bureau d'aide étrangère pour la Chine jusqu'en 1993, il négocie aujourd'hui à la bourse de Shenzhen et son principal actionnaire est le State Development & Investment Corporation, le plus important holding appartenant au gouvernement chinois. En 2010, une filiale de COMPLANT, Hua Lien International, a annoncé son intention d'établir une collaboration entre COMPLANT et le Fonds de développement Chine-Afrique (5 milliards de dollars US) pour mettre en place une production d'éthanol dans divers pays africains. Les trois sociétés prévoient de lancer leur collaboration au Bénin et de se déployer dans d'autres pays dans les années à venir. Cette collaboration s'appuiera sur les nombreux récents investissements de COMPLANT dans la production de canne à sucre et de manioc, dont une plantation de 18.000 ha en Jamaïque, une plantation de 4.800 ha de canne à sucre et de manioc au Bénin, une plantation et une usine de canne à sucre de 1.320 ha en Sierra Leone, COMPLANT avait aussi annoncé en 2006 son intention d'agrandir ses terres de la Sierra Leone à 8.100 ha pour y démarrer la culture du manioc.

Au **Soudan**, un fonds américain, Jarch Capital, a acheté 400 000 hectares en s'associant avec le fils d'un seigneur de guerre, Paulion Matip. Au Mozambique, six millions d'hectares ont

été vendus ces dernières années. Mais une des opérations spéculatives sur des terres agricoles qui ont fait le plus scandale a eu lieu à Madagascar. En 2008, l'entreprise sud-coréenne Daewoo a voulu passer un accord avec le gouvernement malgache pour acheter plus d'un million d'hectares afin de cultiver du maïs et de l'huile de palme, avec un bail de 99 ans. Cet accaparement en vue d'une production entièrement vouée à l'exportation a fini par être annulé, les protestations de la population aboutissant même à la chute du gouvernement en 2009.

A Madagascar encore, une société indienne a loué ces dernières années 465 000 hectares pour cultiver du riz destiné au marché indien. Des palmiers à huile, du riz, du blé, du caoutchouc, voilà les productions qui intéressent les hectares de terres.

En effet, les terres agricoles n'ont pas comme seul avantage d'être devenues un objet de spéculation directe. Leur attrait principal réside, aux yeux des capitalistes, dans la possibilité de constituer des plantations géantes dont la production, tournée exclusivement vers l'exportation, permet des gains immenses liés à la spéculation sur les matières premières alimentaires. Aucun de ces acheteurs n'a en vue la production agricole locale. La crise financière ne fait que renforcer cet aspect du capitalisme. Ce qui intéresse ces « investisseurs », comme tous les capitalistes de la planète, c'est le marché solvable au détriment des cultures vivrières.

Alors, si certains organismes internationaux comme la FAO font semblant de voir dans ces achats massifs de terres arables des opportunités pour améliorer la production agricole en Afrique, voire le niveau de vie de la population, la réalité est à l'exact opposé.

Le Soudan et l'Éthiopie, deux pays particulièrement pauvres, sont ceux où les ventes des terres sont les plus importantes. Le groupe américain de l'agroalimentaire Cargill se bat avec l'Indien Sai Ramakrishna Karuturi, le leader mondial des roses coupées, pour savoir lequel des deux mettra la main sur les 800 000 hectares que le gouvernement éthiopien a placés dans une « banque fédérale de terre » et qu'il met à la disposition des acheteurs étrangers. Les paysans durent migrer vers les bidonvilles. En 1998, la famine faisait déjà 300 000 morts au Soudan. C'est le même phénomène qui se poursuit à l'heure actuelle.

La mode des agro carburants a aussi favorisé cette spéculation sur les terres africaines, n'en déplaise aux chantres de l'écologie. Des entreprises capitalistes ont ainsi acheté des centaines de milliers d'hectares au Mali, en Angola, au Malawi pour y cultiver du maïs ou du sorgho en vue de produire des agro carburants pour les pays riches. Au Kenya, une compagnie japonaise a acheté 30 000 hectares, et espère en acheter 70 000 autres, pour y cultiver une

plante, le jatropha, en vue de produire des agros carburants, pendant qu'une compagnie canadienne a négocié 160 000 hectares, toujours pour faire des agros carburants. Les trois quarts des transactions actuelles sur les terres agricoles ont pour objectif la production d'agro carburants.

Et derrière le discours prétendument écologique et éthique, se cachent les mêmes mœurs que dans tous les secteurs du capitalisme. L'avidité des compagnies pour les terres se traduit par une déforestation importante pour faire place à des plantations d'agro carburants, au prix de la destruction de précieuses ressources naturelles. En Ethiopie, des terres situées dans une réserve d'éléphants ont été déboisées au profit de cultures énergétiques.

La plupart du temps, les firmes capitalistes négocient les contrats sur les terres avec des gouvernements complaisants. Entre la corruption, les moyens de pression dont elles disposent, les appuis internationaux comme le FMI, elles sont en position de force pour acheter des terres ou les accaparer comme elles le souhaitent. De plus, le droit de propriété et les droits fonciers ne sont pas identiques en Afrique et en Occident. Le droit de propriété bourgeois n'a pas pénétré de la même façon toute la société. Qui possède la terre que les paysans cultivent ? A cette question, les réponses sont multiples. Mais les compagnies trouvent toujours celles qui les avantagent. En Tanzanie, à Madagascar et au Ghana, des protestations se sont élevées contre des firmes étrangères accusées d'avoir fourni des informations trompeuses aux paysans locaux pour acquérir des terres, d'avoir obtenu des terres par le biais de faux propriétaires de biens communautaires et de contourner la législation de protection de l'environnement.

Dans le nord du Ghana, les paysans affirment qu'on leur a volé leurs terres acquises par une compagnie norvégienne pour sa plantation de jatropha. En effet, une partie des terres acquises par cette firme était exploitée auparavant par les paysans de sept villages environnants qui les louaient au chef local pour y cultiver maïs et riz. Un des paysans a confié à des journalistes n'avoir appris le changement de propriété qu'en arrivant un jour sur son lopin de terre, pour découvrir que d'autres personnes y étaient déjà.

Le 26 octobre 2011, au Sénégal, un agriculteur a été tué et 21 autres ont été blessés, dont dix grièvement, alors qu'ils protestaient contre la cession par le gouvernement de 20 000 hectares entourant leur région à un homme d'affaires italien qui voulait cultiver des patates douces et du tournesol pour produire des biocarburants. Ce projet entraînerait le déplacement de villages entiers, la destruction de pâturage pour le bétail. Au cours des dernières années, au Sénégal, près d'un demi-million d'hectares ont été cédés à des sociétés agro-industrielles étrangères.

Dans plusieurs pays africains, selon une tradition multiséculaire, « La terre ne se vend pas ». L'accaparement des terres apparaît aujourd'hui comme un phénomène brutal qui remet en cause les pratiques ancestrales traditionnelles, et qui hypothèque l'avenir des générations futures. Ce phénomène d'acquisition de terres à grande échelle est surtout en expansion depuis la crise alimentaire de 2008. Elle s'inscrit dans la logique de l'agrobusiness qui ne vise que le profit, comme le démontrent les nombreux cas signalés ci-dessus en Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est. Cette recherche de profit est incompatible avec les objectifs de la souveraineté alimentaire qui milite pour la survie des populations, surtout celles rurales qui sont les plus nombreuses en Afrique. De ce fait, l'accaparement des terres sape les bases de la souveraineté alimentaire.

2. Analyse de l'incidence de la vente de terres agricoles sur la situation socio-économique des pays africains

L'incidence de la vente des terres agricoles sur le développement et la lutte contre la pauvreté dans les pays d'Afrique peut être analysée à travers des actions concrètes sur le terrain dans le sens du renforcement des capacités productives agricoles et sur l'amélioration des conditions de vie des populations.

2.1. Les incidences positives de la vente des terres agricoles sur le développement et la lutte contre la pauvreté

Face aux défis liés à la promotion de la sécurité alimentaire et au renforcement des capacités productives agricoles dans les pays pauvres en général et particulièrement ceux de l'Afrique, il est évident que l'espoir réside dans la possibilité de se servir des moyens techniques de l'agriculture industrielle pour satisfaire les besoins de la population. L'innovation joue un rôle important dans l'atteinte des objectifs d'une agriculture durable. L'augmentation du rendement agricole passe nécessairement par l'utilisation de la technologie, des semences de qualité ainsi d'autres fertilisants de sol. Il y a aujourd'hui environ 1,3 milliard de paysans sur terre, mais seulement vingt-six millions de tracteurs, en quasi-totalité dans les pays riches. Plus d'un milliard de paysans continuent à travailler sans moyens techniques et sans traction animale. En Afrique subsaharienne, seule 3,8% des terres sont irriguées. Des tonnes de récoltes se perdent chaque année à cause des intempéries, du manque de moyens de transport, de stockage. « La Banque mondiale estime que tout apport de capitaux extérieurs dans un pays souffrant d'un déficit d'épargne favorise son développement, donc les investissements privés dans l'agriculture contribuent au développement national et à la lutte contre la pauvreté, exigence morale du XXIème siècle ».

On appelle apport de capitaux extérieurs, tout investissement étranger réalisé dans un pays en vue de créer, maintenir, développer ou soutenir une activité de production ou de service. Les apports de capitaux extérieurs permettent ainsi de combler le déficit d'épargne nécessaire pour financer le développement.

Sans apport de capitaux extérieurs dans un contexte de déficit d'épargne, il n'y aura ni création de nouvelles activités économiques et de nouveaux emplois, ni maintien, extension ou soutien d'activités économiques et d'emplois déjà existants. L'apport des capitaux favorise donc le développement d'un pays.

La vente des terres agricoles à des investisseurs privés étrangers s'inscrit dans le cadre des apports de capitaux extérieurs en vue d'accroître le potentiel agricole existant.

En effet, des investissements qui seront réalisés, combinés avec le savoir-faire des acquéreurs de ces terres agricoles, résulteront de véritables sources de croissance du secteur agricole parmi lesquelles on peut citer :

Un accroissement de la capacité productive agricole à travers la motorisation, les aménagements d'irrigation, utilisation de variétés à haut rendement, le recours aux engrais chimiques ;

Un transfert de technologie suite à la motorisation ;

Une amélioration de la productivité des facteurs grâce à une exploitation plus rationnelle et donc plus productive de terres jusqu'alors sous-exploitées.

En outre, si ces produits agricoles étaient, auparavant importés, l'apport de capitaux extérieurs induirait aussi une substitution des importations par la production locale avec un impact positif sur la balance commerciale. Cet impact positif se renforcerait s'il se dégagait un excédent agricole exportable.

Au regard de l'accroissement de la capacité productive et de l'amélioration de la balance commerciale, on peut affirmer que les investissements privés étrangers dans l'agriculture impulsent le développement national.

Cependant l'application indifférenciée de ces techniques modernes de production fragilise les agroécosystèmes. En règle générale, les sols ne doivent souvent leur fertilité qu'aux pratiques agricoles et pastorales de préservation.

En plus de l'impulsion du développement national, ces investisseurs privés étrangers dans l'agriculture peuvent également constituer un moyen de lutte contre la pauvreté.

En effet, l'accroissement de la capacité productive agricole peut être bénéfique pour l'atteinte des objectifs de l'autosuffisance alimentaire, si la production de cultures vivrières était privilégiée.

En outre, les investissements, qui seront réalisés, s'accompagneront de créations d'emplois et contribueront du coup à réduire le chômage dans le monde rural.

De leur côté, les emplois créés induiront, non seulement une augmentation du revenu distribué dans la zone de l'investissement, mais en même temps ils amélioreront le niveau de qualification professionnelle de la main d'œuvre grâce au transfert de technologie qui accompagnera les investissements.

2.2. Les incidences négatives de la vente des terres agricoles sur le développement et la lutte contre la pauvreté

Le phénomène de vente des terres agricoles aggrave la situation alimentaire de bien de pays. Il est par exemple notable qu'en 2011, durant des mois, plus de dix millions de personnes ont subi une terrible famine dans la Corne de l'Afrique alors que l'Éthiopie et le Soudan font partie des pays particulièrement affectés par ces accaparements.

Depuis le début de l'année 2012, c'est autour du Sahara, dans les pays du Sahel, que la famine sévit et frappe plus de vingt millions de personnes. Mais dans ces pays aussi, des centaines de milliers d'hectares de terres arables ont été achetés ou loués aux gouvernements par des multinationales. Et tout cela dans un contexte déjà rendu extrêmement difficile par la crise financière de 2008 et la spéculation sur les matières premières alimentaires.

Bien entendu, les sécheresses ou les guerres jouent un rôle certain dans l'apparition de ces famines. Mais ce ne sont ni les aléas climatiques, ni la faiblesse des moyens techniques qui expliquent les famines ou la permanence de la malnutrition pour des centaines de millions de personnes. Au contraire les moyens techniques et les capacités de l'agriculture n'ont jamais été aussi développés. Ce ne sont pas les possibilités agricoles et techniques qui font défaut pour nourrir la population mondiale. C'est fondamentalement l'organisation de l'économie capitaliste qui est responsable de cette catastrophe humaine permanente. La satisfaction des besoins de l'homme n'est absolument pas le but de l'économie capitaliste.

Partout sur la planète, le capitalisme a transformé les paysans en producteurs soumis au diktat d'un marché qu'ils ne contrôlent pas, en maillons d'un vaste système. Les paysans sont dominés par l'économie capitaliste, sous la forme très concrète des trusts de l'agroalimentaire, dans tous les aspects de leur activité productive. D'un côté, dix sociétés, dont Aventis Monsanto et Pioneer, détiennent un tiers du marché des semences, 80% de celui des

pesticides. A l'autre bout du processus, six multinationales contrôlent 85% de celui du commerce mondial des céréales, trois seulement les ventes mondiales de cacao. Et bien sûr les mêmes géants capitalistes contrôlent le transport des denrées alimentaires, la distribution, les assurances de ce commerce. Les paysans durent se soumettre aux lois du marché, produire et vendre des biens alimentaires ou autres, destinés au marché mondial, et surtout rapporter de juteux profits aux capitalistes occidentaux. Partout, ils furent contraints d'abandonner les cultures vivrières servant à nourrir les populations locales pour finir par acheter leur nourriture sur le marché mondial, aux mêmes capitalistes à qui ils vendaient leurs récoltes. Au Ghana par exemple, en 1970, il y avait 800 000 producteurs locaux de riz qui satisfaisaient la consommation locale, aujourd'hui, le Ghana importe 70% du riz dont il a besoin pour nourrir sa population (FAO, Statistiques de sécurité alimentaire 2006-2008)

Quand le progrès technique s'introduit dans l'agriculture des pays pauvres, c'est sur des plantations accaparées par des multinationales et vouées à des cultures d'exportation. Et il laisse dans son sillage son lot de destruction, d'épuisement des sols. La mondialisation de la production agricole n'a fait qu'aggraver le sort des populations des pays pauvres, alors qu'elle devrait offrir des possibilités immenses à l'humanité pour enfin combattre le fléau de la malnutrition.

Aujourd'hui encore, l'accaparement des terres s'accomplit dans la violence, en jetant dans la misère les paysans spoliés. Les partisans de ces transactions sur les terres les justifient en prétendant qu'elles permettent l'accroissement de la productivité de l'agriculture des pays pauvres et donc que toute la population y gagnera. Si sur le premier point, ils ont raison, le problème réside justement dans le fait que ces progrès ne profitent pas à toute l'humanité, loin s'en faut.

Pour un paysan, même en possession de moyens de travail rudimentaires, même avec une productivité très basse, l'objectif principal reste celui de nourrir sa famille avec ses récoltes. Dès qu'on entre dans les circuits du capitalisme, l'objectif se transforme. L'agriculture doit alors rapporter des profits et non nourrir ceux qui cultivent. Ainsi la progression de l'agriculture capitaliste au détriment de l'agriculture traditionnelle a fabriqué de nombreux affamés.

Avec le maintien du système capitaliste, on produit pour ceux qui ont les moyens, pour le marché solvable. C'est ainsi que les animaux domestiques en Occident ont une nourriture plus équilibrée que bien des paysans dans les pays pauvres.

Malheureusement, les impacts positifs de la vente de terres agricoles sur la lutte contre la pauvreté ne sont pas aussi évidents.

En effet, la vente des terres agricoles conduit généralement à une spoliation des populations rurales des terres agricoles d'où une perte de leur moyen d'existence qui les rend encore plus vulnérables à la pauvreté notamment alimentaire.

La création d'emplois n'est pas non plus évidente, car la spoliation des terres conduit au remplacement de la petite exploitation familiale à haute intensité de main d'œuvre par une agriculture plus mécanisée utilisant beaucoup moins le facteur travail. Ainsi, on assistera plutôt à une destruction nette d'emplois.

Paradoxe, l'agriculture familiale, qui a fait ses preuves à travers les siècles, utilise tous les bras valides d'un village. Avec l'agriculture industrielle, un seul homme suffit à conduire un tracteur. On fabrique donc des sans terre, des chômeurs d'un type nouveau, et qui n'ont aucun recours.

Par ailleurs, les Etats africains dans leur presque totalité, prélèvent des taxes sur les terres, soit directement au niveau national ou indirectement au niveau des municipalités. Dans le même temps, la gestion des terres en Afrique, tant par les Etats que par les municipalités et même les collectivités locales, alimente l'injustice sociale dans plusieurs régions de ce continent, par exemple, les femmes sont exclues de la gestion directe des terres, l'on peut citer le cas d'Avrankou (Sud-Est du Bénin), de Sierra Leone, du Sénégal, etc.

Enfin, l'objectif de l'autosuffisance alimentaire sera difficilement atteint, les investisseurs étrangers privilégiant les cultures de rente au détriment des cultures vivrières.

Conclusion

L'Afrique, le continent représentant l'un des plus grands potentiels agricoles inexploités, doit trouver une solution juridique et une gouvernance foncière pour éviter l'accaparement des terres par des grands propriétaires. Le phénomène de l'accaparement des terres agricoles en Afrique entraîne des conséquences sociales et économiques de plus en plus marquées et génère à la fois pauvreté et conflits.

Si l'on veut promouvoir la souveraineté alimentaire, il convient de renforcer le rôle et la responsabilité des paysans / paysannes et des transformatrices des produits agricoles en produits alimentaires aux niveaux local et national. L'Afrique devrait de créer des agropoles, c'est-à-dire des centres de transformation agro-industriels en vue de booster les filières porteuses. Parallèlement, l'on devait rechercher une convergence entre les différentes résistances contre l'accaparement des terres et pour la souveraineté alimentaire. De ce fait, les

luttés contre l'accapement des terres devraient s'allier aux luttés en faveur des semences locales traditionnelles, aux luttés contre les OGM et celles pour favoriser l'accès à l'eau Ces résistances et ces luttés devraient déboucher sur des solutions innovantes, pour construire un « nouvel ordre agricole mondial ».

« Dans les sociétés agricoles, le pouvoir appartient à ceux qui ont le contrôle de la terre ». C'est sans doute pour cette raison que Jacques DIOUF, Ancien Directeur Général de la FAO, a mis en garde contre le phénomène d'accapement des terres par les pays étrangers et les multinationales qui apparaissent comme une nouvelle forme de colonisation.

La terre reste une ressource vitale des populations pauvres locales car elle joue le rôle de facteur essentiel dans le processus de production et de création de richesse matérielle, financière et culturelle.

Les moyens utilisés aujourd'hui pour produire des biocarburants, des haricots verts en hiver pour les marchés européens, des tomates dans le désert, tous ces moyens arrachés aux capitalistes et mis dans les mains de la population mondiale pourraient enfin servir à sortir le monde paysan de son arriération, de sa misère. Pour cela, il faudrait pouvoir utiliser de manière rationnelle les formidables moyens techniques dont on dispose aujourd'hui, il faudrait que les hommes dirigent consciemment leur économie, la planifient, la maîtrisent véritablement. Dans une économie socialiste, les productions agricoles seraient déterminées et organisées en fonction des besoins. On produirait tout ce qui est nécessaire... mais pas davantage, en rendant à la nature tout ce qui ne serait pas indispensable.

Bibliographie

- Douard, F. (2010). Des paysans béninois disent non à l'accapement des terres, octobre 2010.
- FAO. (2012). Statistiques de la sécurité alimentaire 2006-2008. Rapport annuel, 2010.
- Liberti, S. & Flannelly, E. (2013). Land Grabbing. Journeys in the New Colonialism, 2013.
- Pouch, T. (2010). La Guerre des terres : Stratégie agricole et mondialisation. Choiseul, p253.
- Rapport Banque Mondiale. (2010). Assurer les investissements : créer des opportunités. Rapport annuel, 2010.
- Rapport OXFAM. (2011). Main basse sur les terres agricoles et déni des droits. Rapport annuel, 2011.
- Flaven, B. & Korgommeaux, X. (1997). Banque, Titrisation, le marché démarre. Mai 1997.
- Salzman, C. (1996). L'informatique professionnel no149 1996.
- Foumdjem, C. (2011). Le blanchiment de Capitaux et Fraude fiscale, Paris, L'Harmattan.

Vernier,D.(2013)., Techniques de blanchiment et moyens de lutte, Paris, 3ème édition, 2013, Dunod.

GAFI. (1997). Les typologies du blanchiment de l'argent. Rapport, février 1997.

Warde,I.(2006). Ce que cache « l'affaire cleastream », le Monde Diplomatique no 627, juin 2006.

Robinson,J.(1995). Les blanchisseurs, Presse de la cité, 1995.

Jean-Francois Thon,J-F. & Koutouis,M.(2005). Le blanchiment : Que Sais-je ? PUF, 2005.

Audouin, O. (2008). Guide opérationnel de la lutte anti-blanchiment dans la banque. Editions FGES, 2008.